

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Arrêté du 21 janvier 2020 portant ouverture pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux du Calvados (14), des Côtes-d'Armor (22), de l'Eure (27), du Finistère (29), d'Ille-et-Vilaine (35), de la Loire-Atlantique (44), du Maine-et-Loire (49), de la Manche (50), de la Mayenne (53), du Morbihan (56), de l'Orne (61), de la Sarthe (72), de la Seine-Maritime (76) et de la Vendée (85) d'un concours d'assistant territorial socio-éducatif, spécialité « éducateur spécialisé » au titre de l'année 2020 organisé par le centre de gestion des Côtes-d'Armor

NOR : TERB2006233A

Par arrêté du président du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Côtes-d'Armor en date du 21 janvier 2020, est ouvert un concours d'assistant socio-éducatif, spécialité « éducateur spécialisé » au titre de l'année 2020, pour collectivités territoriales et établissements publics territoriaux du Calvados (14), des Côtes-d'Armor (22), de l'Eure (27), du Finistère (29), d'Ille-et-Vilaine (35), de la Loire-Atlantique (44), du Maine-et-Loire (49), de la Manche (50), de la Mayenne (53), du Morbihan (56), de l'Orne (61), de la Sarthe (72), de la Seine-Maritime (76) et de la Vendée (85).

Les épreuves de ce concours se dérouleront aux dates suivantes :

Epreuve écrite : le 1^{er} octobre 2020 en Côtes-d'Armor.

Epreuve orale : en janvier 2021 en Côtes-d'Armor.

Le nombre de postes ouvert au concours est de 30.

Pour s'inscrire à ce concours, les candidats doivent être titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent dans les conditions prévues par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

Les candidats pourront se préinscrire à ce concours sur le site internet du centre de gestion des Côtes-d'Armor (www.cdg22.fr) du 28 avril au 20 mai 2020 minuit (heure métropole). Les candidats devront ensuite imprimer leur dossier d'inscription, le compléter avec les pièces justificatives demandées, le signer et le transmettre au service concours et examens du centre de gestion des Côtes-d'Armor, au plus tard à la date limite de dépôt des dossiers d'inscription, soit le 28 mai 2020 (le cachet de la poste ou d'un autre prestataire faisant foi).

A défaut, les dossiers peuvent être retirés auprès du service concours et examens du centre de gestion des Côtes-d'Armor (adresse ci-dessous) du 28 avril au 20 mai 2020, soit par voie postale (le cachet de la poste ou d'un autre prestataire faisant foi), soit à l'accueil du centre de gestion des Côtes-d'Armor, 17 h 30 dernier délai.

La date limite de dépôt des dossiers d'inscription est ainsi fixée au 28 mai 2020. Ils devront être postés à l'attention du centre de gestion des Côtes-d'Armor (adresse ci-dessous), au plus tard à cette date (le cachet de la poste faisant foi), ou déposés à l'accueil du centre de gestion des Côtes-d'Armor, 17 h 30 dernier délai.

Aucun dossier transmis par télécopie ou courrier électronique ne sera pris en compte. Par ailleurs, tout retrait ou retour de dossier par courrier, même posté dans les délais, sera refusé s'il est insuffisamment affranchi. De même, tout incident dans la transmission de la demande de dossier et/ou du dossier d'inscription, quelle qu'en soit la cause (retard, perte, grève...), engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique d'admission à concourir.

Adresse du centre de gestion des Côtes-d'Armor : centre de gestion de la fonction publique territoriale des Côtes-d'Armor, service concours et examens, Eleusis 2, 1, rue Pierre-et-Marie-Curie, BP 417, 22194 Plérin Cedex.

Tous renseignements complémentaires et en particulier les conditions de candidature pourront être communiqués sur simple demande adressée au président du centre des Côtes-d'Armor.